

## **Les débuts de la SACCB Société Anonyme de Cultures au Congo Belge**

**André-Bernard Ergo**

Peu de temps après la création des Huileries du Congo Belge (HCB), le 20/12/1913, il y aura bientôt cent ans, une convention était conclue entre la colonie et MM. G et C Kreglinger d'Anvers, pour la location et ultérieurement la cession de terrains, pour la culture d'arachides et autres graines oléagineuses, de maïs ou d'autres céréales.

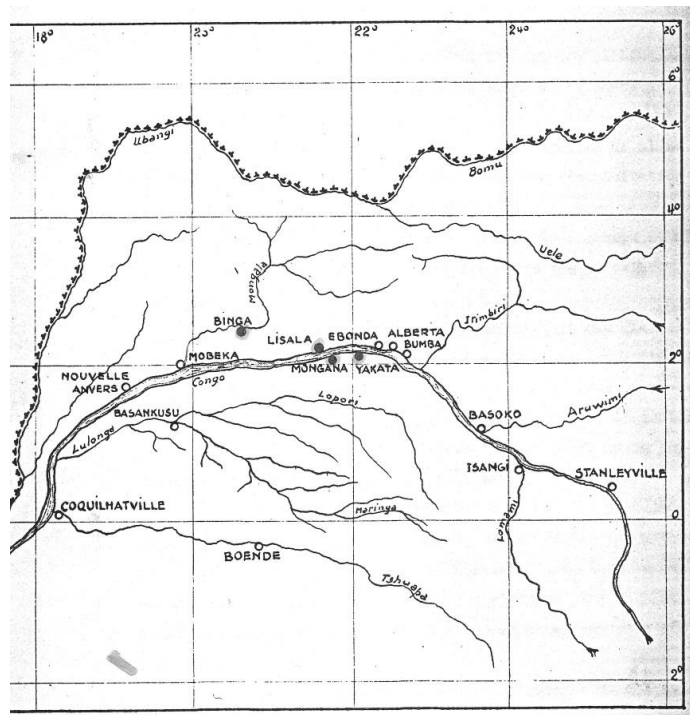
L'idée de varier les cultures dans le Haut Congo gagne d'autant plus de terrain que l'économie belge en a reconnu la nécessité après la crise du caoutchouc sylvestre et que, d'autre part, le gouvernement colonial oriente sa politique agricole dans ce sens. Ce projet est d'autant mieux reçu par le Conseil colonial que celui-ci compte y trouver un moyen d'améliorer l'alimentation et les ressources de la population indigène et que des précédents dans des colonies voisines sont particulièrement encourageants. (Le Sénégal exporte à l'époque plus de 200.000 tonnes d'arachides par an).

La convention va ressembler à celle qui a été conclue avec les Huileries du Congo Belge, elle comportera 12 points, et le décret l'approuvant paraîtra au bulletin officiel le 8 avril 1914. La nouvelle société sera constituée le 14 juillet de la même année par les groupes Kreglinger, Lever et la société anonyme de Gérance et de placements financiers à Anvers pour une durée de 30 années prorogables, avec pour objets :

- d'exercer tous les droits et remplir toutes les obligations mentionnés dans la convention conclue directement entre la colonie et la société ;
- d'établir dans toutes ses branches la culture et le commerce d'arachides, de plantes oléagineuses, de maïs et d'autres céréales ;
- de poursuivre seule ou en participation toutes industries, commerces ou métiers qui paraîtraient utiles à la société en vue de l'exercice de son industrie et de son commerce et qui sont de nature à augmenter la valeur des propriétés ou des droits de la société et de les rendre plus rémunérateurs ;

- d'exercer son industrie et son commerce soit par elle-même soit par intervention ou intermédiaire de particuliers ou de sociétés ;
- d'exploiter des entreprises du même genre ou de les concéder et de subroger ses droits en ce qui concerne une partie des terrains choisis par elle ou soumis à son choix par des sociétés qu'elle créerait.

Le capital de départ est représenté par 30.000 actions de capital de 100 Fr ; il sera porté à 6.000.000 Fr en mars 1920 et à 9.000.000 Fr en juin 1925. À cette date on crée également 30.000 parts de fondateurs, nombre qui ne pourra être augmenté, sauf pour rémunérer des cessions ou pour de nouveaux apports consentis à la société. En 1927, le capital est à nouveau augmenté jusqu'à 14.000.000 Fr et en 1931, la société conclut un emprunt de 17.000.000 Fr en 34.000 obligations de 500 Fr au taux de 5% réduits à 4% en 1936.



Les implantations de la SACCB dans la Province de l'Équateur

Entre 1920 et 1936, la société choisit 36.000 hectares de terres sur les deux rives du fleuve Congo dans les régions de Lisala et de Yakata. Elle y a commencé la plantation de palmiers à huile et l'extraction d'huile de palme dans une usine édifée à Mongana qui sera, à l'époque, le siège de la société. En 1925 elle a repris à son compte 2000 hectares de terres à la Société « Les palmeraies congolaises » qui y renonçaient. En 1927, sous le régime de la convention de 1913, elle a reçu 5600 hectares de palmeraies naturelles que les indigènes n'exploitaient pas. En même temps, elle installait des plantations de caféiers à Binga sur 400 hectares. Bien que subissant comme les autres compagnies la crise des années trente, les productions ont été en constamment en croissance :

en 1925-1926

702 tonnes d'huile de palme et 364 tonnes de palmistes

en 1930-1934

1880 tonnes d'huile de palme et 1287 tonnes de palmistes

en 1935

2737 tonnes d'huile de palme et 1509 tonnes de palmistes

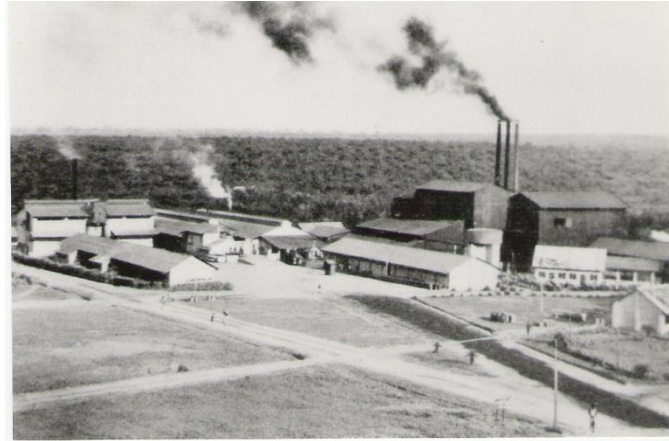
en 1936

3792 tonnes d'huile de palme et 1926 tonnes de palmistes

Durant cette dernière année, les palmeraies que la SACCB a créées s'étendent sur 5.000 hectares auxquels il faut ajouter les 6.825 hectares de palmeraies naturelles qu'elle a aménagées et qu'elle exploite. À la suite d'un accord avec les HCB, elle exploite également, pour compte des HCB, certaines palmeraies dont cette société a la jouissance, palmeraies situées dans la région d'établissement de la SACCB.

Pendant et après la guerre, la société continuera à s'étendre plus particulièrement à Binga, où un centra grainier de l'INEAC sera installé. Elle débutera également d'autres cultures comme l'hévéa ou le cacaoyer et une usine pilote sera établie à Mongana, dans laquelle plusieurs grandes compagnies feront des recherches technologiques sur l'huilerie de palme.

La plantation de Binga était considérée par beaucoup comme une plantation modèle.



Usines et plantation de Binga sur la Mongala



Usine pilote de Mongana sur la rive gauche du fleuve Congo